



Charte d'engagement entre le pilote et le référent pour le bon déroulement du Plan de déplacements de jeunes (PDJ) à faire signer par le chef d'établissement

Association :	Etablissement scolaire / péri-scolaire :
Pilote :	Référent :
Durée d'engagement pour le PDJ :	
<p>Dans le cadre du Plan de Déplacements des Jeunes, le pilote de l'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer sa mission de conseil et de soutien auprès du référent et des personnels éducatifs dans la réalisation des étapes du PDJ → Fournir des outils pédagogiques d'accompagnement du PDJ → Coordonner et animer les contacts entre les différents partenaires et acteurs du projet → S'assurer que le calendrier est respecté → Assurer le suivi et l'évaluation du PDJ (concernant la démarche globale et chacun des acteurs impliqués) → Assister le référent dans la mise en place de la pérennisation du PDJ → Communiquer auprès de tous les acteurs de l'état d'avancement du PDJ afin de les sensibiliser au projet 	<p>Dans le cadre du Plan de Déplacements des Jeunes, le référent de l'établissement s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer sa mission d'encadrement et de soutien de son équipe pédagogique / d'animation pour mener à bien la démarche de PDJ → Assurer la communication de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques/d'animation → Se concerter régulièrement avec le pilote de l'association et les différents partenaires du projet → Respecter le calendrier des échéances fixé en concertation avec les acteurs concernés → Favoriser le déroulement du PDJ au sein de son établissement ainsi que la participation des enseignants / animateurs, des jeunes et, dans la mesure du possible, des parents → Participer à la mise en place des actions prévues en concertation avec le pilote et les autres acteurs → Assurer la pérennisation et le développement des actions du PDJ de son établissement, aidé au départ par le pilote
Date et signature du pilote :	Date et signature du référent :
Le..... à	Le..... à
Date et signature du chef d'établissement :	
Le à	

